

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne

BUREAUX A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Tableau 2. Cahors. — Départ. Omnibus mixte 5h10, Poste mixte 5h26, Omnibus mixte 5h40. Agen. — Arrivée. Omnibus mixte 8h41, Poste mixte 9h59, Omnibus mixte 10h58. Monsempren-Libos. — Départ. Omnibus mixte 7h48, Poste mixte 8h41, Omnibus mixte 9h59. Agen. — Arrivée. Omnibus mixte 10h58, Poste mixte 12h27, Omnibus mixte 1h43. Bordeaux. — Arrivée. Omnibus mixte 3h28, Poste mixte 4h48, Omnibus mixte 5h46. Périgueux. — Arrivée. Omnibus mixte 7h34, Poste mixte 8h41, Omnibus mixte 9h59. Paris. — Arrivée. Omnibus mixte 12h39, Poste mixte 1h39, Omnibus mixte 3h42. Paris. — Départ. Omnibus mixte 7h45, Poste mixte 9h40, Omnibus mixte 10h30. Bordeaux. — Arrivée. Omnibus mixte 6h50, Poste mixte 8h36, Omnibus mixte 9h45. Monsempren-Libos. — Arrivée. Omnibus mixte 8h36, Poste mixte 9h45, Omnibus mixte 10h58. Agen. — Départ. Omnibus mixte 5h50, Poste mixte 7h15, Omnibus mixte 8h30. Monsempren-Libos. — Arrivée. Omnibus mixte 7h15, Poste mixte 8h30, Omnibus mixte 9h45. Monsempren-Libos. — Départ. Omnibus mixte 7h30, Poste mixte 9h30, Omnibus mixte 10h30. Fumel. — Arrivée. Omnibus mixte 7h37, Poste mixte 9h37, Omnibus mixte 10h37. Soturac Touzac. — Arrivée. Omnibus mixte 7h50, Poste mixte 9h49, Omnibus mixte 10h49. Duravel. — Arrivée. Omnibus mixte 8h2, Poste mixte 9h57, Omnibus mixte 10h57. Puy-l'Evêque. — Arrivée. Omnibus mixte 8h11, Poste mixte 9h46, Omnibus mixte 10h46. Cas'el'franc. — Arrivée. Omnibus mixte 8h30, Poste mixte 10h20, Omnibus mixte 11h20. Luzech. — Arrivée. Omnibus mixte 8h44, Poste mixte 10h32, Omnibus mixte 11h32. Parnac. — Arrivée. Omnibus mixte 8h55, Poste mixte 10h41, Omnibus mixte 11h41. Mercuès. — Arrivée. Omnibus mixte 9h7, Poste mixte 10h52, Omnibus mixte 11h52. Cahors. — Arrivée. Omnibus mixte 9h25, Poste mixte 11h8, Omnibus mixte 12h8.

Cahors, le 8 Décembre 1874

Le Courrier de France constate que dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, une grande détente s'est produite. Il y a moins de défiance, dit-il, moins d'animosité, moins de passion.

Ce mouvement des esprits se produit parmi nous comme à Paris, et nous le devons en grande partie à l'audace du radicalisme, jetant le défi à la société et affirmant des candidatures exclusives, violentes, dédaigneuses des intérêts publics et de la liberté des citoyens.

Au moment où le département du Lot doit songer à une élection législative, nous ferons tous nos efforts pour que le terrain de la conciliation s'élargisse encore de jour en jour.

Nous continuons à faire connaître les appréciations de la presse parisienne sur le Message.

La Patrie rappelle la parole si connue du maréchal de Mac-Mahon, à Malakoff, quelques minutes après le terrible assaut. Elle dit que tout le message est compris dans ces mots : J'y suis, J'y reste. Elle ajoute :

A ce titre, le message aura deux effets très différents et très-considérables : d'une part, il porte un coup irréparable aux impatiences des partis et aux ardeurs républicaines, qui travaillent à imposer par surprise à la France une République soi-disant définitive ; de l'autre, il rend, par un mot vigoureux la sécurité au pays tout entier.

Nous prenons acte avec joie de cette double certitude officiellement donnée, car elle répond à nos vœux invariables, comme aux aspirations de tout ce qu'il y a d'honnête, de paisible, de laborieux et de conservateur dans cette nation lassée des menaces révolutionnaires.

Jusqu'à ce jour, le septennat personnel du Maréchal n'avait été qu'une espérance, disputée vivement aux usurpations républicaines. — Il est devenu une réalité.

On lit dans la Presse :

Le Maréchal a montré quel est son rôle et avec quelle scrupuleuse légalité il le remplira jusqu'au bout. Il a respectueusement rappelé à l'Assemblée les promesses faites, mais en la proclamant libre et souveraine. Elle est d'autant plus obligée de les tenir qu'elle est plus indépendante. Rien ne dégagerait plus tard devant l'histoire sa responsabilité, parce que rien aujourd'hui ne gêne son action.

Le Constitutionnel approuve pleinement le Message. Il lui paraît impossible que cette voix ne soit pas entendue. Autrement, dit-il, l'Assemblée se perdrait.

Voici comment l'Opinion nationale résume l'impression dans l'Assemblée.

A l'extrême droite, et aussi à l'extrême gauche, on ne paraissait que médiocrement enthousiasmé. « Le jusqu'au dernier jour » n'était point fait pour faire jubiler les Cheval-Légers, et « les plus pernicieuses doctrines » n'avaient point l'air d'une avance faite à l'extrême gauche.

La porte fermée pour six ans à la monarchie, la guerre déclarée aux radicaux, de quel côté allait se tourner le gouvernement ? Là le centre droit et le centre gauche attendaient avec anxiété le mot de l'énigme.

Ils ne l'ont eu ni l'un ni l'autre.

Le Siècle estime que le Message « n'est pas une déception, qu'il n'est pas une espérance, mais qu'il n'est pas une lumière ». C'est le langage du Siècle qui ne paraît pas lumineux. Ce journal regrette surtout la phrase sur « les pernicieuses doctrines ». Quelles sont-elles ? demande-t-il. Spectacle étrange que celui de l'obstination avec laquelle la gauche prétend, au lendemain de la Commune, nier l'existence du péril social ! Rien ne montre mieux à quel point ce parti s'est laissé enchaîner au parti démagogique.

On lit enfin dans le Français :

Il n'est pas besoin, croyons-nous, de mettre en garde l'opinion contre l'interprétation perfide que la République française voudrait donner au Message. A entendre ce journal, le maréchal aurait eu surtout en vue de se prononcer contre les légitimistes, et il faut voir quel art la feuille radicale met à envenimer la blessure qui aurait été faite, selon elle, au cœur des royalistes. Le Message n'a rien dit que les députés de la droite ne sussent déjà ; et ce n'est pas eux qui pourront être étonnés d'entendre le maréchal affirmer son droit et son devoir, puisque c'est eux qui lui ont conféré ce droit et imposé ce devoir par leur vote du 49 novembre. Le maréchal ne déclare la guerre qu'à un seul adversaire dans son Message, c'est aux hommes contre lesquels on a entrepris « la défense sociale », c'est à ceux qui agitent le pays par la propagande de leurs pernicieuses doctrines. La République française sait quels sont ces hommes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale vient de consacrer plusieurs séances à l'examen de la proposition d'un grand nombre de députés, relative à l'enseignement supérieur. Il s'agit de détruire le monopole, qui ne permet pas de créer des universités libres. Jusqu'ici, c'est l'Etat tout seul qui, dans les Facultés officielles, a fait les médecins, les avocats et tous les diplômés des professions li-

bérales. En Belgique, en Angleterre, en Allemagne, les pères de famille peuvent choisir, comme ils l'entendent, pour leurs enfants telle ou telle université, ce qui crée entre les divers établissements une concurrence et une émulation salutaires pour le progrès.

A la majorité de 531 voix contre 124, l'Assemblée a décidé de passer à une deuxième délibération.

La plus belle séance de ce grand et utile débat a été celle du 4 décembre. Nous en donnons l'analyse d'après la Liberté :

Deux adversaires dignes l'un de l'autre, non par le caractère, mais par le talent, Mgr Dupanloup et M. Challemeil-Lacour, se sont rencontrés dans le champs clos de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur : le premier, ardent, impétueux, donnant un libre cours à la passion qui l'anime, à peine maître parfois de son émotion, bouleversant les cœurs alors même qu'il ne convainc pas les esprits ; le second, dissimulant sous un masque impassible les haines et les convoitises qui le dévorent, captivant l'attention par la hardiesse et la distinction de sa pose et de son geste, par les formes élégantes de son langage, par l'audace et l'apparente rigueur de ses raisonnements ; mais dont la parole claire et froide communique à ses auditeurs la sensation de l'acier pénétrant dans les chairs ; — celui-ci, convertissant ses rancunes en doctrines ; — celui-là, transformant sa foi en passion ; — l'évêque d'Orléans réalisant en sa personne l'idéal de l'apôtre ; l'ex-proconsul de Lyon ressuscitant à nos yeux effrayés le type redouté du jacobin.

La veille, l'effort des critiques de M. Paul Bert avait porté sur deux points principaux. Le jeune orateur de la gauche ne s'était pas contenté de constater l'opportunité du projet de loi, de demander qu'avant de susciter à l'Université d'Etat une concurrence redoutable, on lui donne les moyens de la soutenir ; peut-être à son insu, il s'était attaqué au principe même de la loi, en entreprenant de démontrer que la fondation d'universités catholiques libres, à côté de l'Université d'Etat, aurait pour conséquence certaine de créer, dans la France intellectuelle, et au grand préjudice de la paix intérieure, deux grands courants à tout jamais hostiles.

C'est à cette deuxième partie du discours de M. Paul Bert, la plus facile d'ailleurs à réfuter, que Mgr Dupanloup a consacré la plus grande partie de son éloquente réponse. Dans un langage digne de son sujet, il a hautement revendiqué la liberté ; il a montré que la liberté seule pouvait donner à l'enseignement la plénitude de la vie, susciter les méthodes nouvelles, stimuler le zèle des professeurs, multiplier les élèves, créer les immenses ressources dont l'enseignement a besoin. « La liberté s'est-elle écrié, c'est l'émulation, c'est la vie, c'est la flamme créatrice ! » Passant ensuite au droit particulier de l'Eglise à user de la liberté d'enseignement, l'éminent prélat a rappelé les immenses services que cette Eglise a rendus, sous l'ancien régime, comme corps enseignant : il a redit la gloire de ces vingt-trois Universités fondées depuis le règne de saint Louis jusqu'à la veille de 89, par les évêques et les papes de concert avec les rois de France ; de ces Universités qui préparèrent notre dix-septième siècle, et d'où la vie intellectuelle rayonne dans toute l'Europe. Peut-être pourrait on reprocher à Mgr Dupanloup d'avoir, dans ce brillant tableau, quelque peu exagéré l'esprit de tolérance et de liberté qui animait nos vieilles Universités catholiques ; peut-être encore, ayant à rappeler les abominables attentats de la Convention contre la cause sacrée de l'enseignement,

en a-t-il abusé pour détourner sur la Révolution elle-même la malédiction qui s'attache au nom de quelques révolutionnaires ; mais ce sont là des ombres légères qui atténuent à peine l'éclat du magnifique discours de l'évêque d'Orléans.

Quant à la réplique de M. Challemeil-Lacour, elle tient tout entière en cette phrase : « Je ne veux pas de la liberté, parce qu'elle ne profiterait qu'à l'Eglise ». Voilà bien la pure doctrine radicale : la liberté n'est pas un principe ; c'est une formule bonne lorsqu'elle ne peut servir qu'à soi, mauvaise lorsqu'elle peut en même temps profiter à ses adversaires. Cette doctrine, nous la connaissons de longue date ; mais nous n'avions pas encore eu la bonne fortune de la voir se produire au grand jour de la tribune avec un pareil cynisme. Il manquait à ce discours une péroraison digne du discours lui-même. M. Challemeil-Lacour ayant de descendre de la tribune, n'a pas craint d'invoquer l'attitude menaçante de l'Allemagne et de faire entendre à l'Assemblée que le projet de loi qui lui est soumis pourrait bien éveiller les susceptibilités de M. de Bismarck.

M. Laboulaye était assurément l'interprète de toutes les âmes vraiment françaises, quand, au milieu de l'émotion provoquée par les dernières paroles l'ex-proconsul du Gouvernement du 4 septembre, il s'est élevé avec une indignation à peine contenue, contre d'aussi détestables procédés de discussion.

La discours de M. Laboulaye, en réponse aux abominables paroles de M. Challemeil-Lacour, est une page magnifique d'éloquence et de bon sens. Nous le reproduisons en entier :

M. Edouard Laboulaye, rapporteur. Messieurs, en écoutant le discours passionné que vous venez d'entendre, je pensais involontairement à une parole de Burke, le grand orateur anglais. Parvenu à la fin de sa longue carrière et résumant sa vie tout entière dans un phrase, Burke disait : « J'ai toujours défendu la liberté des autres ! » C'est la devise du vrai libéral. (C'est vrai. — Très-bien ! très-bien ! à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.)

Demander la liberté pour soi et la refuser aux autres, c'est la définition du despotisme ! (Nouvel et vif assentiment sur un grand nombre de bancs.)

Il n'y a rien de plus libre qu'un despote, mais il l'est lui seul. (Oui ? oui ! — Très-bien ! très-bien !)

En vérité, quand nous avons été appelés par vous à l'honneur de former la commission, nous nous sommes bien attendu à ce que cette loi pourrait être le sujet de discussions sérieuses ; mais je n'avais pas prévu que ce serait le champ clos où l'on viendrait de part et d'autre se battre sur le terrain de l'Eglise et de la libre pensée.

Il me semblait que la liberté profitait à tout le monde et que, la liberté donnée à l'enseignement, il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus. (Très-bien ! très-bien !)

Au contraire, je viens d'assister à des récriminations selon moi peu fondées, et, de toute façon, regrettables.

Quand nous demandons la liberté, on nous dit : Vous travaillez pour l'Eglise catholique ; elle seule en profitera.

Où est la démonstration de cette assertion ? Regardez à Paris seulement. Sur la seule nouvelle que cette liberté est promise, je vois une école qui s'appelle l'école libre des sciences politiques. Cet enseignement n'est donné nulle part dans les universités de l'Etat, et cependant voilà un enseignement qui s'est formé et qui prospère.

Il y a deux jours, je lisais l'affiche d'une école de sciences religieuses, à la tête de laquelle est

notre honorable collègue, M. de Pressensé. Cet enseignement protestant, que l'Etat a toujours tenu éloigné de Paris, le voilà qui s'y introduit. Je ne pense pas que M. de Pressensé soit un membre de l'église catholique, et cependant il profite de la liberté. (Rires approbatifs à droite, au centre et sur divers bancs du côté gauche).

On dit que nous voulons organiser la division, et, en vérité, le discours de l'honorable orateur n'est pas fait pour nous calmer. (Nouveaux rires). Mais les divisions existent aujourd'hui, et l'on a raison de les déplorer à cette tribune. Sous le régime que vous voulez conserver, la division est partout, et vous nous offrez comme remède d'y rester ! Vous reprenez cette thèse éternelle de la jalousie des partis les uns contre les autres, qui a, de tout ce temps, tenu la France dans la servitude, et vous ne voyez pas que vous faites les affaires au pouvoir absolu ! (Vive approbation sur les mêmes bancs). Ce que vous demandez, c'est qu'on nous mette des bâillons, qu'on nous impose silence, et au profit de qui ? Osez le dire.

Nous, nous vous disons : Oui, il y a des divisions, mais elles sont entretenues précisément par la contrainte dans laquelle nous vivons. Laissez-nous parler, laissez-nous agir, et les gens qui se croient profondément divisés se reconnaîtront les uns les autres. Nous voulons l'unité dans la lumière ; vous, vous nous offrez l'unité dans la nuit, dans la servitude, dans la mort. (Nouvelle approbation et applaudissements).

Vous dites : Il y a un danger pour les principes de la Révolution.

Mais qui vous empêchera de fonder des universités pour défendre ces principes ? Ou sera l'obstacle ? Croyez-vous d'ailleurs que les conquêtes de l'esprit moderne soient en danger ?

Vous parlez du *Syllabus*. Ce n'est pas là un argument ; tout au plus ce n'en est un que pour ce qui concerne les séminaires. La Belgique a le *Syllabus*, et cependant n'est-ce pas un pays libre ? Est-ce que cela empêche les catholiques d'arriver au pouvoir, et quand ils sont au pouvoir de se montrer tout aussi libéraux que d'autres ? (Très-bien ! très-bien ! à droite).

Enfin, voici une dernière réflexion. Vous avez introduit, dans votre discours, un élément malheureux : vous nous avez parlé de l'attitude de l'Europe.

Sur plusieurs bancs. C'est cela ! — Très-bien ! — Vous avez raison !

M. le rapporteur... et vous avez dit que l'Europe a les yeux fixés sur nous. Vous avez fait ainsi le procès à qui ? Aux victimes. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche).

Fussions-nous cent fois écrasés, nous avons le droit de protester au nom de la justice et du droit. (Très-bien ! très-bien !)

Et, puisque vous avez cité l'Allemagne, je vous rappellerai que c'est en 1813, alors que Davoust entra à Berlin et qu'il en était le maître, que fut ouverte l'université de Berlin. Ce fut à la liberté, à l'enseignement, à la lumière, que la Prusse fit appel à cette époque, sous le canon de l'étranger, pour régénérer ses enfants et les appeler plus tard à la défendre. Et nous n'aurions pas le courage d'en faire autant ! Et vous osez faire appel à la compression et au silence ! vous ne pouvez plus vous dire libéraux !... (Vive approbation sur un grand nombre de bancs du côté droit et du côté gauche. — Rumeurs et exclamations ironiques sur quelques bancs à gauche).

M. Alphonse Gent. Des libéraux comme vous, non !

M. le rapporteur. J'ai déjà passé par toutes les phases de la popularité et de l'impopularité, et je sais ce que c'est. (Nouvelles rumeurs sur quelques bancs à gauche).

M. Alphonse Gent. Et le plébiscite ?

Un membre. Souvenez-vous de 1870 !

M. le rapporteur. En 1870, le parti qui m'interrompt m'a fait insulter parce que je soutenais le droit du peuple à ratifier une constitution. Ce jour là, je défendais la souveraineté populaire. (Assentiment sur divers bancs).

M. Testelin. Vous lui faisiez la guerre !

M. le rapporteur. Quant à m'accuser de faire la guerre...

M. le président. J'invite l'orateur à ne pas répondre aux interruptions.

M. le rapporteur. Vous dites que vous attendez, pour donner la liberté, que le clergé se réconcilie avec la société moderne.

Nous avons un moyen de les réconcilier : c'est de donner à tous la liberté. (Très-bien ! très-bien !)

Un membre à gauche. Vous la livrez à un seul parti !

M. le rapporteur. Comment ! vous dites à des hommes : « Vous n'aurez pas le droit de parler ; vous êtes peut-être la majorité de la France, mais vous vous taisez ; nous aurons l'enseignement officiel ! » Et c'est ainsi que vous entendez la réconciliation !... Non, il n'y a qu'un moyen de réconciliation possible pour les partis : c'est d'apprendre à se connaître par la pratique commune et sincère de la liberté. (Bravo ! bravo ! — Applaudissements vifs et prolongés sur un grand nombre de bancs).

Il faut que le pays sache bien ce que le

radicalisme, si bien représenté par M. Challemel-Lacour, ferait de la France ! Le radicalisme nous conduirait directement à la guerre civile, après nous avoir jetés d'abord sous les pieds de Bismarck. C'est avec raison que la *Gazette de France* s'exprime ainsi : « guerre implacable à la religion, haine irréconciliable du clergé, refus absolu de la liberté, appel à l'étranger, voilà en résumé le discours de M. Challemel. »

La loi relative aux cadres de l'armée a subi une première lecture. Ce n'est plus aujourd'hui une de ces discussions qui passionnent bien vivement les partis ; on se préoccupe peu malheureusement d'une question tellement grave cependant qu'elle implique en réalité tout l'avenir de la France. La première lecture n'a été qu'une formalité parlementaire ; il avait été convenu que la discussion de fond serait renvoyée à un autre moment. Deux projets, on le sait, se trouvent en présence : celui du général Chareton et le contre-projet du gouvernement.

Il est probable que la loi d'organisation militaire ne donnera pas lieu à de longues délibérations. Les généraux qui siègent à gauche en profiteront, bien entendu, pour prononcer des discours d'opposition. Les généraux républicains manqueraient évidemment au mandat qu'ils ont reçu des radicaux s'ils ne saisissaient cette occasion d'attaquer le gouvernement et de chercher à ménager leur popularité.

La majorité évitera, nous le pensons, des débats stériles et qui ne seraient pas sans danger pour le pays. Il est certain que, dans les circonstances présentes, de longues discussions sur notre situation militaire pourraient avoir de graves inconvénients pour la sécurité même de la France. Le ministre ne peut pas tout dire ; la prudence lui fait un devoir de se tenir sur la réserve et de résister sur ce point aux provocations de l'opposition.

Le vote de la loi se présente donc forcément, dans une certaine mesure, comme une question de confiance et d'intérêt national.

Le projet de loi sur la presse, préparé par le gouvernement, est prêt ; il va être déposé sur le bureau de l'Assemblée. Il n'est pas question, pour le moment, d'aucun projet de loi tendant à la levée de l'état de siège. On présume seulement que, lorsque les lois sur la presse et les réunions auront été votées, le gouvernement examinera s'il se considère comme suffisamment armé pour accepter une mesure tendant à la levée de l'état de siège.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 décembre 1874.

Il résulte des dépêches de nos agents diplomatiques que le Message a produit à l'étranger un excellent effet. Le pouvoir incontesté du Maréchal, dominant l'impuissance de l'Assemblée et les divisions des partis, apparaît aux puissances étrangères comme une garantie de paix et de tranquillité.

Les bruits de rapprochement entre l'extrême droite et la droite modérée ne sont guère confirmés par le langage qu'on tient dans ce dernier groupe. Il est évident que les cheval-légers ont beaucoup trop compté sur l'impression que la lettre du comte de Chambord a pu produire sur l'esprit des membres de la réunion Colbert. Ceux-ci sont toujours disposés à coopérer à l'organisation des pouvoirs du Maréchal, mais ils ne se font pas illusion sur l'impossibilité de former une majorité, devant la résolution bien arrêtée de l'extrême-droite et des bonapartistes de ne se prêter à aucune combinaison tendant à la stabilité de l'état de choses actuel.

L'idée d'établir une sorte de diminutif de la seconde Chambre, c'est-à-dire un simple conseil dont le chef de l'Etat devrait prendre l'avis, avant de prononcer la dissolution de la Chambre, est mise en avant par quelques députés qui espèrent ainsi triompher des

répugnances de l'extrême-droite et des bonapartistes pour tout ce qui ressemble à une organisation constitutionnelle. On ne croit pas que cette idée ait des chances sérieuses de succès.

La Commission constitutionnelle s'est réunie aujourd'hui. Elle s'est occupé de la composition du collège électoral qui serait chargé de nommer les sénateurs. M. Antonin Lefèvre-Pontalis a lu son rapport qui sera modifié en conformité des nouvelles dispositions arrêtées aujourd'hui. Les membres de l'extrême-droite, faisant partie de la Commission, n'ont pas fait mystère de leur désir de retarder autant que possible le dépôt et la discussion des lois constitutionnelles.

La Commission des grâces a commué ce matin la peine de Bourdin, condamné à mort, en celle des travaux forcés à perpétuité, et celle de Courtade, condamné à mort, en celle de 15 ans de travaux forcés.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Le *Rappel* trouve qu'il ne faut pas s'arrêter en route et qu'il y a encore quelque chose à faire. Paris a nommé un conseil radical, c'est bien ; mais on aurait tort de s'endormir et de ne point extraire de la situation, toute la substance désirable. Les élections municipales l'ont mis en goût et lui inspirent, sur quelques notabilités du parti républicain, des appréciations assez singulières ; cela à propos du choix fait par les gauches, de quatre candidats à la vice-présidence de l'Assemblée. On sait que ces quatre candidats étaient M. Martel, élu dans la séance de mardi, et MM. Henri Martin Leroyer et comte Rampon.

D'abord, le *Rappel* n'est pas content de la nomination de M. Martel, puis il gourmande l'opposition sur les choix qu'elle a faits et dont l'un tout au plus celui de M. Leroyer, se trouvait en situation. Quant à MM. Martin et Rampon, ils ne possèdent ni l'un ni l'autre les aptitudes physiques et morales propres à la direction d'une grande assemblée. L'autorité de M. le comte Rampon dans le centre gauche n'est ni contestable ni contestée, et il faudrait être aussi exclusif que le *Rappel* pour douter des aptitudes de M. Henri Martin dont toute la carrière est un honneur pour les lettres de notre pays. Que va penser le *Siècle* de ce jugement porté sur un des siens ?

Comme on le voit, les prétentions radicales s'accroissent depuis le scrutin du 29 novembre. Les noms les plus respectés du parti républicain sont dès maintenant destinés à disparaître, jusqu'au moment où les personnes elles-mêmes auront à subir l'ostracisme du *Rappel*, auquel il faut de beaux hommes et des hommes de talent. C'est assez dire que MM. Thiers et Louis Blanc lui-même n'ont plus à compter sur son appui, car leurs aptitudes physiques, chacun le sait, sont loin d'être à la hauteur de leur intelligence.

Avant de prendre possession de la présidence du centre droit, M. Bocher a prononcé une allocution remarquable dans laquelle il s'est efforcé de définir ce que c'est que le centre droit. Le centre droit, a dit en substance M. Bocher, est un parti transigeant, un parti qui, apportant dans la politique les convictions les plus sérieuses, n'y apporte cependant ni violence, ni passions sectaires. Le centre droit comprend que la politique, comme toute les affaires humaines, doit être soigneusement soustraite à l'empire de l'absolu. L'absolu n'existe qu'en religion et en mathématiques. Partout ailleurs, c'est le relatif, c'est le contingent qui règne et qui domine. Est-ce que l'on est absolu, dans les affaires civiles ordinaires ? Est-ce que l'on ne comprend pas, dès que l'on se trouve en dissentiment avec quelqu'un, la nécessité d'en venir à un accord, la nécessité de faire des concessions ? Si les partis politiques ne comprennent pas cette nécessité, il ne leur reste plus qu'à en venir aux mains.

Pourquoi le centre droit a-t-il consenti, à Bordeaux, à laisser subsister la forme de gouvernement que les émeutiers avaient imposé à la France, le 4 septembre 1870 ? Pour éviter d'en venir aux mains avec les émeutiers qui avaient proclamé la République, sans consulter le pays. C'est une concession que le centre droit faisait à la paix publique. Cette concession n'a pas empêché la guerre civile d'éclater, mais ce n'était pas la faute du centre droit. Ce groupe politique n'en avait pas

moins eu le mérite de sacrifier ses préférences personnelles au salut de la patrie. Il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour éviter l'insurrection de la Commune.

La Commune vaincue, le centre droit a perçu, vis-à-vis du gouvernement de M. Thiers dans son système de transaction. Il a voté la constitution Rivet, il a fait toutes les concessions compatibles avec son propre honneur et avec l'intérêt de la cause conservatrice. Il a supporté les provocations, l'attitude hautaine du despote parlementaire que la France avait accepté, et il ne s'est séparé finalement de M. Thiers que lorsqu'il lui est apparu, avec la clarté du soleil et l'évidence du jour, que M. Thiers allait tout droit livrer le pouvoir aux radicaux.

Tel est le passé du centre droit, passé dont M. Bocher, s'est montré justement fier. Quel parti a pratiqué avec plus de constance que le centre droit le renouement de soi-même ? Quel parti a plus fait, avec une loyauté plus entière, avec un désintéressement plus absolu, pour établir en France un gouvernement conservateur, quelle que fut l'origine de ce gouvernement et quel que fût son nom ? Le nouveau président du centre droit a bien fait de rappeler les titres du groupe qu'il préside et dont il résume si bien dans sa personne les qualités et les talents. Quoi qu'il arrive, le centre droit aura mérité l'estime et la considération des gens de bien. Quoi qu'il arrive et quelles que soient les épreuves réservées encore à notre malheureux pays, le centre droit n'en sera pas responsable. Quoi qu'il arrive, le centre droit aura fait son devoir.

Informations

Il est question de modifier le projet relatif à l'établissement d'un Sénat. On attribue à ce motif le retard apporté à la distribution du rapport de M. Lefèvre-Pontalis au nom de la commission des Trente.

Plusieurs journaux de province, entre autres le *Journal d'Indre-et-Loire*, se font les échos d'un bruit qui a couru dans Paris.

Il serait question de l'annulation en bloc des élections municipales de Paris.

Le gouvernement ne laisserait même pas le nouveau conseil s'installer et devancerait sa première réunion en instituant une commission municipale. La raison sur laquelle s'appuierait cette décision, serait que la plupart des candidats ont fait valoir auprès des électeurs des considérations presque exclusivement politiques.

Un débat très violent s'est élevé au Reichstag allemand au sujet, ou plutôt à propos de la reconnaissance du gouvernement espagnol par l'Allemagne. M. de Bismarck a affirmé, avec cette vivacité de langage qui lui devient de plus en plus familière, que le parti ultramontain était responsable de l'attentat de Kullmann. « Vous ne voulez avoir rien de commun avec Kullmann, a-t-il dit ; je le conçois, mais il se cramponne solidement à vos basques. Vous avez beau le repousser à loin de vous ; il vous appartient ! » C'est sur cette dernière parole que l'orage a éclaté. M. Windthorst, chef du parti du centre, a répliqué au grand-chancelier de l'empire avec une grande modération : « M. de Bismarck, a-t-il dit, a tort d'ameuter ainsi les partis les uns contre les autres. Le conflit pendant n'est déjà que trop facile à envenimer. »

Dans la même séance, le président a communiqué à l'Assemblée une lettre du chancelier de l'empire, annonçant que l'empereur retire du projet de budget une demande de crédit destiné à l'entretien d'une ambassade auprès de la curie romaine. La rupture entre M. de Bismarck et les catholiques est complète.

On écrit de Madrid que les envois d'argent pour la solde de l'armée du Nord, qui récemment se montaient à 4 à 6 millions de réaux par jour, sont tombés au maigre chiffre d'un million environ, bien que l'armée ait presque doublé. Ce renseignement coïncide avec les conclusions du rapport déposé par la commission de la dette publique espagnole, lesquelles proposent de réduire de 3 à 1 0/0 l'intérêt de la dette et même à ne reprendre le paiement de ce tiers des arrérages de la dette qu'après le

rétablissement de la paix. On voit où en est, en Espagne, la fortune publique. Pour ce qui touche la situation politique intérieure, on en aura une idée quand on saura que le gouvernement de Madrid, vient de condamner, par mesures administratives, à la déportation aux îles Canaries trois présidents de Casinos alphonstistes, coupables uniquement d'avoir demandé par lettre-circulaire aux membres de ces cercles s'ils désiraient adresser une lettre de félicitations à la reine Isabelle à l'occasion de sa fête.

Chronique locale et méridionale.

Tous les députés du Lot ont voté en faveur de la deuxième lecture du projet relatif à l'enseignement supérieur.

Le journal la France tient beaucoup, paraît-il, à s'occuper du Lot. On lit dans le numéro arrivé hier à Cahors les lignes suivantes, que nous reproduisons sans commentaire, et en laissant à la France toute la responsabilité de ses renseignements :

On nous annonce, de source autorisée, qu'il n'y a absolument rien de vrai dans les bruits relatifs à une candidature de M. le Maréchal Canrobert dans le département du Lot.

M. le maréchal Canrobert, ajoutent les renseignements qu'on nous communique, serait opposé, en principe, à l'immixtion directe dans la politique qu'implique, pour les officiers supérieurs de l'armée, la participation aux débats parlementaires.

Ceux qui ont entendu M. le maréchal Canrobert au procès de Trianon regretteront cette détermination, même s'ils en approuvent le motif.

Par ordonnance du 4 décembre, les Assises du département du Lot, pour le premier trimestre du 1875 à dix heures précises du matin, sous la présidence de M. de Calmels-Puntis (Nicolas-Joseph-Emile), conseiller à la Cour d'Appel.

Et pour faire partie de la Cour d'Assises sont désignés MM. Izarn et Arnault, juges au Tribunal de première instance de Cahors.

La fabrication des uniformes de l'armée territoriale est commencée depuis quelques jours. Ils sont semblables à ceux de la ligne.

Seulement, le collet est rouge au lieu d'être jaune et porte les initiales A. T.

Dans l'espoir de diminuer sensiblement le nombre d'hommes complètement illettrés qui quittent le service militaire, on s'occupe de l'étude, au ministère de la guerre, d'une proposition tendant à faire décider qu'à l'avenir aucun soldat ne puisse obtenir son congé à moins de justifier qu'il sait lire et écrire.

La Commission chargée de faire l'inventaire et le classement de tous les chevaux appartenant à des propriétaires du Lot, a commencé sa tournée.

Il ne faut pas que les propriétaires et les éleveurs aient des inquiétudes à ce sujet. Il ne s'agit ici que d'un inventaire destiné à faire connaître le nombre et la valeur des chevaux du pays.

On annonce une nouvelle exposition, dont l'ouverture aura lieu au mois d'avril prochain, et qui se fera sous le patronage du ministre des beaux-arts.

Elle ne comprendra que des peintures à l'huile, des dessins et des sculptures provenant exclusivement des artistes de la province. On a voulu donner aux débutants de nos départements une occasion de faire connaître leurs travaux.

Le ministre avait d'abord songé à demander à l'Assemblée le crédit nécessaire à l'organisation de cette exposition, mais il a craint des oppositions parlementaires, et il a accepté un contrat avec la Société de l'Union des beaux-arts appliqués à l'industrie.

Cette exposition sera installée sur la place du Carroussel, dans une vaste construction en planches qui englobera l'Arc-de-Triomphe.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

LA SOPHISTICATION DU CAFÉ.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Parmi les causes qui paraissent expliquer la diminution des perceptions du Trésor sur les cafés, l'administration des douanes a signalé à M. le ministre des finances le développement considérable des procédés de sophistication qu'on fait subir à cette denrée.

« Les marchands de café moulu ne se bornent pas à y mêler de la chicorée ; ils l'additionnent de poudre de glands doux, de figues sèches, de caroubes torréfiés. Des préparations liquides, vendues sous le nom d'extrait de café, de crème de Moka, de café des gourmets, seraient des mélanges dans lesquels l'analyse chimique relèverait peu de vrai café. On assure même que des industriels sont parvenus à fabriquer avec les marcs des grains, ayant l'apparence des grains de café, et que l'on vend comme tels en le mêlant à des cafés grillés.

« Ces sophistications constituent des tromperies sur la nature de la marchandise vendue et tombent dès lors sous le coup de la loi.

« Je vous prie, en conséquence, de prescrire à MM. les commissaires de police, ainsi qu'aux agents spécialement chargés, sous leurs ordres, du contrôle des objets de consommation, d'apporter une surveillance toute particulière sur la vente des cafés moulus, afin d'arriver, s'il est possible, à la constatation des détails signalés. Le cas échéant, procès-verbal devrait être immédiatement dressé et les délinquants déferés aux tribunaux. C'est une question qui intéresse directement le Trésor, et que je recommande à toute votre sollicitude. »

Le concert donné samedi soir par l'Orphéon, avait attiré peu de monde au théâtre. Malgré le vide des banquettes, nos orphéonistes se sont vaillamment conduits. Ils avaient donné un attrait de plus au concert, en s'assurant le concours d'un véritable artiste, que nous avons déjà plusieurs fois applaudi sur notre scène et qui dit admirablement la chansonnette, M. Mosnier. Il s'est prodigué, samedi soir, à la grande satisfaction des trop rares spectateurs.

Les chœurs ont été enlevés. La chanson de l'Épée hérissée de difficultés, les moissonneurs de la Brie, et deux autres encore ont prouvé combien l'orphéon de Cahors se tient à la hauteur de sa réputation, établie par dix médailles, grâce au zèle et au talent de ses directeurs.

Les solis ont été chantés par les voix sympathiques de MM. Pezet, Lacoste, Contou, Rollès, Cabaynes, que l'on aime toujours à entendre et à applaudir.

M^{me} Combes avait bien voulu mettre son talent distingué de pianiste au service de ces jeunes gens, quelle accompagnait avec toute la bonne grâce qu'on lui connaît.

L. L.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 10 décembre 1874.

Marie-Madeleine, comédie en un acte par M. Léon Valéry.

Les trois Epicier, grand vaudeville en 3 actes, par Lockroy.

Le Carrillonneur, chansonnette comique par M. Tony Laurent.

Les Troubadours, opérette en 1 acte par Nargeot.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 novembre au 5 décembre 1874.

Naissances.

Groseil (André-Madeleine-Lovely), rue des Boulevards. — Brun (Marie), rue Mascoutou. — Bastit (Ernest-Jean), rue Nationale.

Mariages.

Alazard (Jean) et Legoffie (Elise). — Fauré (Jean-Baptiste) et Delbru (Thérèse). — Brunier (Joseph-Marie-Amédée) et Cazes (Jeanne).

Décès.

Petit-Labarthe (Magdelaine), veuve Grépon, 70

ans, rue Portail-au-Vent. — Cazes (Sophie), épouse Blanc, 74 ans, à Cabessut. — Arbouys (Louis), 63 mois, rue Nationale. — Paganel (Auguste), 20 jours, à St-Georges. — Couzi (Antonie), épouse Cubaynes, 72 ans, rue des Carmes. — Rames (Jean), employé d'octroi, 53 ans, rue des Boulevards. — Linas (Anne), veuve Couderc, 72 ans, à Cabessut. — Fajoles (Marie), veuve Tauran, 79 ans, rue Bouscarrat. — Dussan (Charles), maçon, 76 ans, rue St-James. — Guiraudet (Louis), forgeron, 42 ans, à Cabessut. Pour la chronique locale, A. Laytout.

Dernières nouvelles

Versailles, 7 décembre 1874.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'hôtel de la Présidence. On suppose qu'il y a été question surtout de la loi sur la presse qui devait être déposée aujourd'hui ou demain. J'ignore les résolutions qui ont pu être prises, mais il paraît certain que cette loi ne sera pas déposée aujourd'hui.

Il y a eu grand dîner, hier, chez M. le ministre de l'intérieur à Paris. Le Maréchal-Président y assistait. Un accident étant arrivé à l'un des chevaux de la voiture du Maréchal, tandis qu'il se rendait à Paris, le Maréchal et ses compagnons ont dû terminer leur voyage dans une tapissière.

On assure que M. Corne n'accepte pas la présidence du centre gauche.

L'idée d'un renouvellement partiel de l'Assemblée remise en avant par M. Ernest Picard, paraît gagner du terrain à gauche et au centre gauche. On dit qu'elle n'est pas absolument repoussée par le centre droit et la droite modérée et qu'une proposition, reproduisant celle de M. E. Picard avec quelques modifications, pourrait bien venir avant peu, de ces deux groupes parlementaires, ou au moins de l'un d'eux.

On dément le bruit que de nouvelles communication du comte de Chambord auraient été faites à l'extrême droite, depuis la récente lettre adressée à M. de la Rochette.

Le général de Cissey sera entendu demain par la commission de l'armée. On espère toujours une entente sur la loi des cadres.

On a distribué aujourd'hui la troisième partie du travail de feu M. Perrot sur l'examen, au point de vue militaire, des actes du gouvernement de la Défense nationale : elle a trait aux opérations militaires de l'armée de l'Est et de l'armée des Vosges. Les conclusions de ce document sont très-dures pour Garibaldi.

Les dépêches carlistes annoncent que Tristany va prendre le commandement de l'armée du Nord et Dorregaray le commandement de l'armée du Centre. Les opérations paraissent prochaines. Serrano attaquerait les carlistes dans la Navarre et Loma dans le Guipuzcoa. L'exécution de Lozano a produit chez les carlistes une très-vive irritation et il est à craindre que de sanglantes représailles ne soient la conséquence de cet événement.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 7 décembre.

M. de Bismark a prononcé au Reichstag un discours, dans lequel il dit que l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine et le régime auquel ces deux provinces sont soumises actuellement, n'ont eu d'autre objet que l'intérêt de l'Empire.

Il ne veut pas d'un Parlement alsacien, et il réagira énergiquement contre tous les systèmes d'éducation qui entretiendraient l'attachement de ces provinces à la France et au catholicisme.

Bayonne, 7 décembre, 10 h. soir.

La colonne Loma vient de quitter Vittoria et retourne à Logrono ; celle de Moriones, après avoir simulé une attaque sur Puenta la Reina, se retire à Peralta.

Le roi est profondément affligé de la sauvage exécution du vaillant chef Lozano ; toute l'armée carliste en est indignée et demande des représailles.

Dorregaray, à peine rétabli, le bras toujours en écharpe, demande à combattre. Sa Majesté vient de lui confier le commandement de l'armée du centre.

Des commandements importants viennent

également d'être donnés à plusieurs chefs carlistes, afin de prendre, malgré l'hiver, une vigoureuse offensive dans toutes nos provinces.

Bourse de Paris.

Paris, 8 décembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 62,35, 89,50, 98,90.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES A SUITE DE FAILLITE.

Le quatorze décembre, mil huit cent soixante-quatorze, jours suivants et utiles s'il y a lieu, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, du matériel de l'auberge Lafon, sise à Cahors, rue du Lycée, consistant en meubles, ustensiles, tels que lits, cuivre, vaisselles, linge, vin vieux, tables, chaises et autres dont le détail serait trop long.

L'huissier poursuivant la vente,

J. DAUBANES.

Le succès de la valse Patte de Velours ! de Jules Klein, est tel à Paris, que la 2^{me} édition de cette œuvre ravissante qui surpasse le Bacio, vient de paraître. On apprécie chaque jour davantage les valses mélodieuses : Fraises au Champagne, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie, les polkas piquantes : Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, ainsi que la délicieuse mélodie : Soupir et Baiser et la valse Fraises au Champagne, arrangée pour le chant par Jules Klein lui-même. Décidément, ces œuvres sont, avec Patte de Velours ! les plus grands succès du jour.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 1 fr. 70 c. pour la mélodie), à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 1.

Texte : Singes à formes humaines, le Gorille. — Fillette et alouette. — Le buste voilé. — Télégraphie privée, financière, industrielle et commerciale. — Ivanof, légende slave. Gravures : Jeunes gorilles. — Tête de gorille de grandeur naturelle. — Fillette et alouette. — Appareil électrique, vue générale. — Appareil électrique, organes de synchronisme, avertisseur. Bureaux : M. Ponchaud, 36, rue Monge, à Paris. Abonnement : Six mois, 15 fr. ; un an, 25 fr.

Nous signalons l'apparition d'une nouvelle publication. La Revue illustrée des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes. Cette revue se fait remarquer par l'intérêt de son texte et la beauté de ses gravures.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 5 DÉCEMBRE 1874.

Le domaine de la biologie, par Herbert Spencer. — Le sang et la glycémie, par Claude Bernard. (Fin du cours). — Le développement et l'hygiène des villes. — Production agricole de la Russie. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 23 (5 DÉCEMBRE 1874).

La semaine politique. — Le pape Léon X, par Emile Gebhart. — Une visite aux musées du Nord, par Alexandre Büchner. — Recherches sur les drapeaux français, par M. Gustave Desjardins. — La Rivista Europea. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — Bulletin du cours.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de-Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 13 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Annonces

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE
FORGES ET HAUTS-FOURNEAUX DE BRUNIQUEL

Société anonyme : Capital 800,000 francs.
ÉMISSION DE 5,000 OBLIGATIONS

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE
Rapportant 18 francs d'intérêt annuel
PAYABLES LE 1^{er} MAI ET LE 1^{er} NOVEMBRE
Remboursables à 500 francs en 50 ans

à partir du 1^{er} décembre 1875.
Ces Obligations sont garanties par une hypothèque sur les Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUEL et sur les bâtiments dont la surface construite est d'environ 6,000 mètres, et sur le domaine de 20 hectares qui les environne. Le produit des forges et hauts-fourneaux est évalué, selon rapport d'ingénieur métallurgiste, à 390,000 fr., service des coupons et d'amortissement déduit.

Prix d'émission : 232 Francs	
Payables 40 fr. en souscrivant....	Fr. 40
50 à la répartition....	50
50 fin janvier 1875....	50
50 fin février.....	50
42 fin mars et sous déduction du coupon de 9 fr. échéant le 1 ^{er} mai.....	33
Total 232 fr. somme nette à déboursier	Fr. 223

Les souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de **DEUX FRANCS**.
En tenant compte de cette bonification et de l'intérêt échü sur le coupon du 1^{er} mai, le prix de l'obligation ressort à **227 fr. 50 c.** ce qui constitue un placement de près de **8 0/0**, non compris la prime de remboursement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LES JEUDI 10, VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 DÉCEMBRE
Au **SIÈGE SOCIAL**, rue Clary, 7 ;
Chez **M. Alfred PAZ**, banquier, rue Grange Batelière, 46 ;
A PARIS Au **COMPTOIR CENTRAL DE PARIS**, boulevard des Italiens, 9.

SONT REÇUS COMME ESPÈCES ET SANS COMMISSION
Toutes valeurs au cours moyen du jour, et tous coupons échéant en **JANVIER** prochain.
Envoyer les fonds en billets, mandats, coupons, chèques ou valeur de Bourse, par lettres chargées, ou verser au crédit de **Alfred PAZ**, dans toutes les Succursales de la Banque de France.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine,

voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalscière ma sauvé la vie. **ERNEST CATTE**, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalscière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La

Revalscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

BUREAUX : 62, rue Neuve-des-Petits-Champs, 62, PARIS

23^e ANNÉE

L'INDUSTRIE

Journal des Chemins de Fer
DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
et de tous les grands intérêts du pays
PARAISANT LE DIMANCHE

Charles ROPIQUET, Directeur-Gérant
Paris. un an, 10 fr. ; six mois, 6 fr.
Départements. 42 fr. ; — 7 fr.
Étranger. 46 fr. ; — 9 fr.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces le combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris. On demande des représentants.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; alons et devant d'autel brodé or.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VEGETALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^e de 50 pil., 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

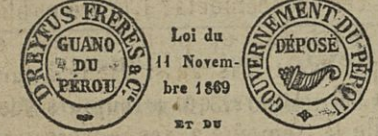
DREYFUS FRÈRES & C^{IE}

DE PARIS

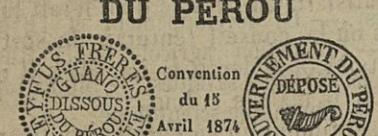
21, BOULEVARD HAUSSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. MOSSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- | | |
|---|---|
| DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 » | Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 » |
| — Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 » | Relié. 125 » |
| MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°. 132 » | Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. in-8°. en 3 vol. 400 » |
| DARÉSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 3 foris volumes in-8°. 72 » | Arts sculptés, par Huard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 » |
| Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60 » | Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 » |
| Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40 » | Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125 » |
| Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 » | Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 » |
| Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 » | PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120 » |
| La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 » | BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 150 » |
| La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 » | Panthéon des Illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 » |
| LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes. 600 » | Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes. |
| (30 francs par mois.) | Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 150 » |
| Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 » | DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 » |
| Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 » | — Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 » |
| | Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 » |
| | Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 » |

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés ; des expertises et des partages de famille ; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Église ; il est visible tous les jours.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanguier, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

FLEURS ARTIFICIELLES



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Papiers de toute couleur. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitennes ; Feux d'artifice.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,
et dans les princpl. Pharmacies
de France et de l'Étranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES BETHAN au Chlorate de potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,
LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés. Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SUR

MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges ; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.



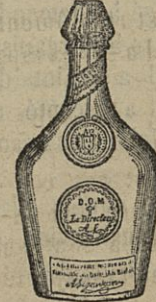
VÉRITABLE

BÉNÉDICTINE



LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Cette célèbre liqueur, si appréciée du public qu'elle figure aujourd'hui sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.



Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et nuisibles à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la véritable Liqueur *Bénédictine*, qui doit toujours porter sur l'étiquette du bas la signature du Directeur-Général.

A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inf^{re} — France).
Dépôts à Cahors : chez M. Lutz, confiseur ; M. Guiraud, confiseur.